



Nouveautés dans le développement des compétences numériques des élèves

publié le 19/11/2024 - mis à jour le 29/11/2024

Descriptif :

Le Bulletin Officiel publié le 14 novembre 2024 récapitule les modalités du développement des compétences numériques des élèves. Points saillants et ressources.

Sommaire :

- Des niveaux attendus
- Parcours 6ème
- Citoyenneté numérique

La [note de service du 23-10-2024](#) remplace la note du 21 décembre 2021.

A noter :

● Des niveaux attendus

Huit niveaux dans chacune des seize compétences avaient été définis.

Le BO ajoute à titre indicatif que le niveau global attendu des élèves en 3e est un **niveau 3**, et en terminale un **niveau 4**.

[Voir le référentiel et les niveaux](#).



● Parcours 6ème

Les deux premiers parcours pour les élèves de 6ème se déroulent en classe avec l'accompagnement d'un adulte. Le parcours bilan reprend ces deux parcours et propose seulement les épreuves non jouées ou non réussies. Il permet la délivrance de

l'attestation.

Un équipement relié à Internet est mis à disposition de chaque élève (ordinateur ou tablette). La durée des deux parcours est comprise entre vingt minutes et une heure selon les élèves.

Le reste du temps peut être exploité pour :

- aborder la problématique du cyberharcèlement, notamment en lien avec le programme de lutte contre le harcèlement (1er parcours) ;
- revoir certaines notions qui posent problème à l'issue du parcours ;
- aller plus loin sur certaines compétences (des documents d'accompagnement sont disponibles dans Pix Orga/Documents).

Cet apprentissage peut s'inscrire dans les heures consacrées par l'établissement à la lutte contre le harcèlement. Toutes les disciplines contribuent au développement des compétences numériques des élèves de 6e et à la sensibilisation au harcèlement en particulier.

Un [document d'accompagnement et des ressources](#) sont également disponibles sur le site Éduscol.

[Des vidéos](#) sont à disposition en libre accès.

L'attestation est remise aux élèves pour les conseils de classe du troisième trimestre.

[En savoir plus sur ces parcours](#).

● Citoyenneté numérique



Illustration phishing,
Cc PD PxHere

" Une information annuelle sur l'apprentissage de la citoyenneté numérique est dispensée au début de chaque année scolaire aux représentants légaux des élèves par un membre de l'équipe pédagogique. Elle comprend notamment des messages d'information relatifs au temps d'utilisation des écrans par les élèves et à l'âge des utilisateurs, une sensibilisation à

l'exposition des mineurs aux contenus illicites et à la lutte contre la diffusion de contenus haineux en ligne, une sensibilisation contre la manipulation d'ordre commercial et les risques d'escroquerie en ligne, une sensibilisation à l'usage des dispositifs de signalement des contenus illicites mis à disposition par les plateformes, une sensibilisation à l'interdiction du harcèlement commis dans l'espace numérique ainsi qu'un renvoi aux différentes plateformes et services publics susceptibles de les accompagner."

[Le kit pédagogique du citoyen numérique](#)

[Des ressources pour faciliter le lien école-parents autour du numérique](#).



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.